

1 : Identificatie van de stof of het mengsel en van de vennootschap/onderneming

- **Identification du produit**
- Dénomination commerciale : **Leadax Roov Liquid PVB**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Application de la substance / de la préparation :**  
**solvant pour applications diverses.**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
  - **Fournisseur**  
Wienerberger sa  
Kapel ter Bede 121, 8500 Kortrijk  
T +32 (0)56 24 96 35  
info@wienerberger.be



2 : Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**



SGH02 matières inflammablesm

- Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



SGH07

- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008**  
Ce produit a été classé et étiqueté conformément au règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



SGH02 SGH07

- **Mention d'avertissement Danger**
- **Mentions de danger**  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P241 Utiliser du matériel (électrique/de ventilation/ d'éclairage/...) antidéflagrant.
  - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/ une protection auditive.
  - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher).

# Fiche de données de sécurité Leadax Roov Liquid PVB

conformément à 1907/2006/CE, Article 31

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :





Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux directives locales/régionales/nationales/internationales.

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT** : Non applicable.
- **vPvB** : Non applicable.

## 3 : Composition/informations sur les composants

- **Désignation chimique : Mélanges**
- **Description** : Mélange constitué des substances mentionnées ci-après
- **Composants dangereux :**

CAS : 64-17-5	Éthanol dénaturé par eurodénaturant	90,0%
	 Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319	
CAS : 67-63-0 EINECS : 200-661-7	Isopropanol	10,0%
	 Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	

- **Autres informations :**  
Vous trouverez le contenu textuel des indications relatives aux dangers potentiels à la rubrique 16.

## 4 : Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- **Inhalation** : Prendre l'air (frais), se calmer. Ne jamais essayer de faire vomir : risque d'ingestion via les voies respiratoires. Consulter un médecin.
- **Contact avec la peau** : Rincer immédiatement à l'eau.
- **Après un contact avec les yeux** : Rincer les yeux avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes à l'eau courante et consulter un médecin. Si possible, retirer les lentilles de contact. Continuer de rincer.
- **Après ingestion** : Rincer la bouche et boire de l'eau en abondance. Si les symptômes ne diminuent pas, consulter un médecin.
- **Informations pour le médecin :**
  - **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction appropriés** :  
CO2, poudre ou jet d'eau. Combattre les plus gros feux avec de la mousse résistant aux alcools.
- **Moyens d'extinction inappropriés du point de vue de la sécurité** :  
Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit. Un jet d'eau à grand débit pourrait entraîner la propagation du feu.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peuvent se former en cas d'incendie :  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov Liquid PVB

conformément à 1907/2006/CE, Article 31

- **Conseils aux pompiers**
  - **Vêtements de protection spéciaux** : Pas besoin de mesures particulières.

### 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence** :  
Porter des vêtements de protection. Tenir à distance les personnes ne portant pas des vêtements de protection.
- **Précautions pour la protection de l'environnement** :  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas déverser dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** :  
Recueillir avec un matériau absorbant (sable, terre de diatomée, liant pour acides, liant universel, sciure).  
Éliminer le matériel contaminé comme les déchets conformément à la rubrique 13.  
Assurer une ventilation suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques** :  
Informations relatives à une utilisation en toute sécurité - voir rubrique 7.  
Informations relatives aux équipements de protection individuelle - voir rubrique 8.  
Informations relatives au stockage - voir rubrique 13.

### 7 : Manipulation et stockage

- **Manipulation** :
  - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- **Informations relatives au danger d'incendie et d'explosion** : Tenir à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique.
- **Conditions pour un stockage sûr, éventuelles incompatibilités incluses**
- **Stockage** :
  - **Exigences par rapport au local de stockage et citernes** : Stocker le produit dans un endroit frais.
  - **Informations concernant le stockage groupé** : Pas obligatoire.
  - **Autres indications concernant les exigences pour le stockage** : Garder les citernes fermées de façon impénétrable. Conserver au frais et au sec dans des conteneurs bien fermés.
- **Classe de stockage** : 3
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Informations complémentaires relatives à l'aménagement d'installations techniques** Pas d'autres informations. Voir rubrique 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants avec valeurs limites devant être pris en compte concernant le lieu de travail** : Le produit ne renferme pas des quantités importantes de substances dont les valeurs limites doivent être contrôlées pour les postes de travail.
- **Indications additionnelles** Comme base ont été utilisées des listes valables lors de l'élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipements de protection individuelle** :
- **Mesures de protection générales et mesures sanitaires** :
  - Respecter les précautions d'usage pour l'utilisation de substances chimiques.
  - Tenir les aliments, boissons et aliments pour animaux à l'écart.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés.
  - Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
  - Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# Fiche de données de sécurité Leadax Roov Liquid PVB

conformément à 1907/2006/CE, Article 31

- **Protection respiratoire : Non-nécessaire.**
- **Protection des mains :**



Gants de sécurité

En raison de l'échec des essais, aucune recommandation ne peut être donnée pour le produit / la préparation / le mélange d'agents chimiques. Choisir le matériau composant les gants en tenant compte du temps de pénétration, de la durée de perméation et de la résistance à la dégradation.

- **Matériau composant les gants**

Le choix des gants appropriés dépendra non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, et diffèrera d'un fabricant à l'autre. Vu que ces produits seront composés de plusieurs matières, la durabilité des matériaux composant les gants ne pourra pas être calculée au préalable et devra dès lors être testée avant l'emploi.

- **Temps de pénétration du matériau composant les gants**

Vous pourrez obtenir le temps de pénétration précis auprès du fabricant des gants; tenez-en compte.

- **Protection des yeux :**



Porter des lunettes de sécurité hermétiques

- **Protection du corps :** Porter des vêtements de travail garantissant une protection appropriée.

## 9 : Propriétés physiques et chimiques

### - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### - Indications générales

#### - Aspect

État physique :

Liquide.

Couleur :

Transparent

#### - Odeur :

Caractéristique.

#### - Seuil olfactif :

Non déterminée.

#### - Valeur pH :

Non déterminée.

#### - Changement d'état

**Point de fusion/congélation :**

Non déterminée.

**Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :**

36 °C

#### - Point d'éclair :

+/- 12 °C

#### - Inflammabilité (solide, gaz) :

Non applicable.

#### - Température d'inflammation :

425 °C

#### - Température de décomposition :

Aucune information disponible.

#### - Température d'auto-inflammabilité :

Le produit n'est pas auto-inflammable.

#### - Propriétés explosives :

Le produit n'est pas explosif.

Peut former des mélanges vapeur-air explosifs.

#### - Limites d'explosivité

Inférieure :

Non déterminée.

Supérieure :

Non déterminée.

#### - Pression de vapeur :

Non déterminée.

#### - Densité :

Non déterminée.

#### - Densité relative :

Non déterminée.

#### - Densité de vapeur :

Non déterminée.

#### - Vitesse d'évaporation :

Non déterminée.

#### - Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

Totalement miscible.

#### - Coefficient de partage: n-octanol/eau :

Non déterminée.

#### - Viscosité

Dynamique :

Non déterminée.

Cinématique :

Aucune information disponible.

#### - Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité Leadax Roov Liquid PVB

conformément à 1907/2006/CE, Article 31

## 10 : Stabilité et réactivité

- **Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme. Possibilité de réactions dangereuses Réactions avec des oxydants puissants.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux** : Pas de formation de produits de décomposition dangereux en cas de stockage et d'utilisation conformes.

## 11 : Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :		
67-63-0 Isopropanol		
Cutanée DL50 Par inhalation	DL50 CL50/ 4h	12.800 mg/kg (lapin) 30 mg/l (rat)

- **Effet primaire** :
  - **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Hypersensibilité** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres informations toxicologiques** :
  - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 : Informations écologiques

- **Toxicité**
  - **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres informations écologiques** :
- **Informations générales** :
  - Charge de l'eau (Pays-Bas) : A(4) Peu néfaste pour les organismes vivant dans l'eau. Peut provoquer des effets néfastes en milieu aquatique à long terme.
  - Danger pour la classe d'eau 1 (D) (Autoclassification) : faible danger pour l'eau.
  - Ne pas déverser le produit, non dilué ou en grandes quantités, dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT** : Non applicable.
  - **vPvB** : Non applicable.
- **Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.



## Fiche de données de sécurité Leadax Roov Liquid PVB

conformément à 1907/2006/CE, Article 31

### 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères ni être déversé dans les égouts.
- **Emballages non-nettoyés** :
  - **Recommandation** : Traitement des déchets conformément aux directives officielles.
  - **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

### 14: Informatie met betrekking tot het vervoer

- Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN1993
- Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ETHANOL (ETHYLALCOHOL), ISOPROPANOL (ISOPROPYLALCOHOL)), Dispositions spéciales 640D
- IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))
- IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL, ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))
- Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR	
- Classe	 3 (F1) Liquides inflammables
- Étiquette	3
- IMDG, IATA	
- Classe	 3 Liquides inflammables
- Étiquette	3
- Groupe de l'emballage :	
- ADR, IMDG, IATA	II
- Dangers pour l'environnement :	Non applicable.
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Avertissement : Liquides inflammables
- Numéro d'identification du danger (code Kemler) :	33
- Numéro EMS :	F-E,S-E
- Catégorie de rangement :	B
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Transport/autres informations :	
- ADR	
- Quantités limitées (LQ) :	1L
- Quantités exemptées (EQ) :	Code : E2 Quantité nette la plus élevée par emballage intérieur : 30 ml Quantité nette la plus élevée par emballage extérieur : 500 ml
- Catégorie de transport :	2
- Codes de restriction tunnels :	D/E
- IMDG	
- Quantités limitées (LQ) :	1L
- Quantités exemptées (EQ) :	Code : E2 Quantité nette la plus élevée par emballage intérieur : 30 ml Quantité nette la plus élevée par emballage extérieur : 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU :	ONU 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.S., DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, II

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov Liquid PVB

conformément à 1907/2006/CE, Article 31

### 15 : Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.**
- **Liste des substances cancérigènes** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Liste des substances mutagènes** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Liste non-limitative des substances toxiques pour la reproduction - Fertilité** :  
Aucun des composants n'est répertorié.
- **Liste non-limitative des substances toxiques pour la reproduction - Croissance** :  
Aucun des composants n'est répertorié.
- **Liste non-limitative des substances toxiques pour la reproduction - Allaitement** :  
Aucun des composants n'est répertorié.
- **Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Liste des substances potentiellement extrêmement préoccupantes** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I La substance n'est pas reprise.**
- **Catégorie Seveso P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII Restrictions : 3**
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (Valeur limite supérieure aux fins de l'octroi d'une licence au titre de l'article 5, alinéa 3)** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Annexe II - PRECURSEURS D'EXPLOSIFS À SIGNALER** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 sur les précurseurs de drogues** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 établissant les règles de surveillance des échanges entre la Communauté et les pays tiers de précurseurs de drogues** : Aucun des composants n'est répertorié.
- **Règlementation nationale** :
- **Classe de danger de l'eau** : Charge de l'eau (Pays-Bas) 11 : Effort d'assainissement B
- **Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne constitue pas une garantie pour les caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de relation contractuelle juridiquement valable.

#### • Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité** : Product safety department

- **Personne de contact** : Mme. Steyer

#### • Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association = Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances = Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées

CAS Chemical Abstracts Service (département de l'American Chemical Society)

## Fiche de données de sécurité Leadax Roov Liquid PVB

conformément à 1907/2006/CE, Article 31

COV : Composés Organiques Volatils (USA, UE)

CL50 : Concentration létale médiane

DL50 : Dose létale médiane

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves / irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique – Catégorie 3